

TRANSPORT ET LOGISTIQUE

Responsabilité Civile Professionnelle

Les entreprises de transport et de logistique assument une responsabilité élevée en assurant la gestion et l'acheminement de marchandises qui ne leur appartiennent pas.

Exposées à de fortes contraintes opérationnelles et réglementaires, elles sont souvent en première ligne en cas d'incident.



Les Garanties essentielles:

il s'agit de **garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité** en raison :

- des dommages matériels subis par les marchandises transportées, y compris en cas de faute inexcusable du transporteur ;
- des dommages immatériels, consécutifs ou non, subis par les clients, y compris en cas de faute inexcusable du transporteur.
- des dommages corporels ou matériels causés aux tiers
- des dommages immatériels (retard, perte d'exploitation du client)
- des atteintes à l'environnement
- des dommages causés après livraison par les livraisons en cas de faute



Prévention et accompagnement

Les + du contrat

- Déplafonnement des montants de responsabilité (déclaration de valeur des marchandises)
- Couverture des dommages immatériels spécifiques liés aux engagements contractuels vis-à-vis des clients
- Proposition d'une assurance dommages aux marchandises transportées au profit des propriétaires des biens



A qui s'adresse ce contrat?

- Transporteurs publics de marchandises
- Organismes et commissionnaires de transport
- Prestataires logistiques (transport, stockage, manutention, distribution)



0160461142

agence.dsc@axa.fr



www.agence.dsc.com

linkedIn